

69

Vous le voyez, cette simple confrontation des deux citations montre jusqu'à l'évidence que votre collaborateur s'est complètement mépris.

J'ai donc le droit de compter, monsieur le rédacteur en chef, sur votre respect pour la vérité, et je ne doute pas qu'il ne vous fasse donner place dans votre plus prochain numéro à cette note rectificative.

Veuillez en agréer d'avance mes très humbles remerciements.

Fr. ALEXANDRE de SAINT-JOSEPH.

Mon rédacteur en chef vient de me communiquer la lettre qui précède. J'y dois quelques mots de réponse.

M. le prédicateur a raison de ne pas incriminer mes intentions au sujet du passage qu'il relève dans ma dernière chronique.

Je n'ai nullement voulu dire en effet, — que le révérend Père en soit bien convaincu, — je n'ai point voulu dire que le café qu'il désignait était précisément le Café de Paris.

Non. Ce n'était là qu'une pure plaisanterie : ceux qui me connaissent l'ont tout de suite deviné. La comparaison, d'ailleurs, eût été mauvaise et peu intelligente.

Si je n'ai pas reproduit fidèlement le tableau tracé par M. le prédicateur, je l'ai dit : c'est que la mémoire me faisait défaut.

La lettre ci-dessus était donc inutile, car je suis sur que la rectification qu'elle demande était déjà faite dans l'esprit de tous nos lecteurs.

A. L.

(9 mars 1877)

A monsieur le sous-préfet de Saintes.

Une simple et respectueuse question : Pourquoi, monsieur le sous-préfet, comme ses prédécesseurs, ne fait-il pas afficher, au lieu ordinaire, les dépêches officielles qu'il reçoit. ?

On ne trouve plus maintenant que quelques bouts de papier poudreux sur le tableau qui recevait autrefois les documents télégraphiques.

Et cependant, de temps en temps, d'importantes dépêches que le public a intérêt à connaître, sont transmises à la sous-préfecture.

Hier, par exemple, pourquoi n'avoir pas affiché la dépêche annonçant la composition du cabinet ? Y avait-il par hasard, dans la liste des nouveaux ministres, quelques noms qui sonnaient mal aux oreilles sous-préfectorales ? Mais non, ce n'est pas cela.

Enfin, pourquoi ?

On nous dira peut-être que la dépêche en question avait été vendue, la veille, dans les rues. Mais, beaucoup de personnes n'ajoutent foi qu'aux télégrammes officiels, et vont encore demander aux murs de la sous-préfecture la confirmation des nouvelles qui se répandent.

Point de placards : de là, plaintes du public et récriminations fondées.

Il suffit de signaler ce fait à M. le sous-préfet. M. Remacle n'hésitera pas, dans sa tenu-dresse pour ses administrés, à faire droit aux légitimes réclamations qu'ils élèvent.

Qu'est-ce donc que cette industrie mystérieuse dont un habitant de notre ville semble seul posséder le secret ?

Voici une annonce qui est en train de faire le tour de la presse :

« Offre 100 fr. par jour, agents toutes villes. Env. 1 fr. à M., rue de la Loi, 1, « à Saintes (Ch.-Inf<sup>e</sup>) très sér., sans quitter occupation. 40 à 50, seul<sup>t</sup> se hâter. »

C'est tentant, savez-vous ?  
100 fr. par jour. Diable !

Pour combien ? oh ! pas cher. Pas pour cinquante francs, pas pour vingt-cinq francs, pas même pour cinq francs, non, messieurs, pour un franc ! vingt sous seulement !...

Boum ! Boum !...

A. L.

(11 mars 1877)